



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2017-068

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2017

Sommaire

Préfecture de la Nièvre

58-2017-10-06-003 - CHORUS JM4 Arrêté de Délégation Signature Outil CHORUS (2 pages)	Page 3
58-2017-10-06-002 - DIR CAB JM4 Arrêté de Délégation Direction du Cabinet (4 pages)	Page 6
58-2017-10-06-004 - NEMO JM7 Arrêté de délégation signature Outil NEMO (8 pages)	Page 11

Préfecture de la Nièvre

58-2017-10-06-003

CHORUS JM4

Arrêté de Délégation Signature Outil CHORUS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA NIÈVRE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
Direction du pilotage interministériel
Pôle Animation Interministérielle
Affaire suivie par L.GAUTHIER
Tél. : 03 86 60 72 23
Mél: gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr
CHORUS – JM4

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
à Mme Christine BAPTISTA, référente départementale de la préfecture de la Nièvre auprès
de la plateforme régionale CHORUS et du service facturier de la DRFIP**

--

**Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Joël MATHURIN en qualité de préfet de la Nièvre ;

VU la circulaire du 7 décembre 2012 portant sur la régionalisation des centres de services partagés CHORUS en métropole ;

VU la note du 22 juillet 2014 portant sur la seconde phase de régionalisation des centres de services partagés et la mise en place du mode de gestion facturier ;

VU la note du 23 mars 2017 portant sur les affectations au sein des services de la préfecture de la Nièvre ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à Mme Christine BAPTISTA, gestionnaire budgétaire au sein du bureau des ressources humaines et des moyens dans le cadre de ses missions de référent départemental **titulaire** de la préfecture de la Nièvre auprès de la plateforme régionale CHORUS et du service facturier de la DRFIP pour certifier le service fait dans CHORUS formulaires volet communication et donner l'ordre de payer au vu des pièces comptables validées par l'autorité compétente.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BAPTISTA, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie GAUDRY, gestionnaire des ressources budgétaires au sein du bureau des ressources humaines et des moyens dans le cadre de ses missions de **suppléante** de la référente départementale de la préfecture de la Nièvre auprès de la plateforme régionale CHORUS et du service facturier de la DRFIP pour certifier le service fait dans CHORUS formulaires volet communication et donner l'ordre de payer au vu des pièces comptables validées par l'autorité compétente.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Christine BAPTISTA et de Mme Nathalie GAUDRY délégation de signature est donnée à Mme Christine BOUCHOUX, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et des moyens et à Mme Déborah MARKOVIC, acheteuse-approvisionneuse.

ARTICLE 4

Cet arrêté abroge, toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 5

Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, la chef du bureau des ressources humaines et des moyens ainsi que les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le - 6 OCT. 2017
Le Préfet,



Joël MATHURIN

Préfecture de la Nièvre

58-2017-10-06-002

DIR CAB JM4

Arrêté de Délégation Direction du Cabinet



PRÉFET DE LA NIÈVRE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL

Pôle Animation Interministérielle

Affaire suivie par L. GAUTHIER

Tél : 03 86 60 72 23

Mél : gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr

DIR CAB-JM 4

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature à Madame Agnès BONJEAN,
directrice des services du cabinet**

**Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de **M. Joël MATHURIN** en qualité de préfet de la Nièvre ;

VU l'arrêté ministériel n° 15/1200/A en date du 28 août 2015 portant nomination de **Mme Agnès BONJEAN**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice des services du cabinet de la préfecture de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2017 modifiant l'organigramme de la préfecture ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de bureau, chef de mission, chef de section et agents de la préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est conférée à Mme Agnès BONJEAN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des services du cabinet, à l'effet de signer tous documents, correspondances et actes administratifs entrant dans le cadre des attributions du cabinet du préfet et des services qui y sont rattachés, et notamment :

- les arrêtés, actes et correspondances entrant dans le domaine des attributions du cabinet du préfet et des services rattachés au cabinet, et relevant des attributions du ministère de l'intérieur, à l'exclusion des correspondances aux parlementaires ;
- les pièces comptables et autres documents relevant du budget de l'État, les contrats et les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000,00 € ;
- les propositions de candidature pour les échelons or et argent de la médaille de la jeunesse et des sports ;

- les appréciations des autorités préfectorales en vue des propositions de nomination et de promotion au sein de l'Ordre des Palmes Académiques ;
- les correspondances et procès verbaux de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière chargée de donner un avis sur les demandes d'autorisation d'épreuves ou de compétitions sportives et sur les homologations des terrains, sur lesquels se dérouleront les compétitions, essais ou entraînements ;
- les récépissés des manifestations sportives motorisées soumises à déclaration.

Article 2 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Agnès BONJEAN, directrice des services du cabinet, délégation de signature est conférée à :

. Garage :

M. Luc GIANESELLI, chef du garage, à l'effet de signer, dans le domaine de ses compétences, les bons de commande d'un montant inférieur à 150,00 €.

. Bureau de la Communication et de la représentation de l'Etat :

Mme Stéphanie CANNET, Chef du bureau de la communication et de la représentation de l'Etat, à l'effet de signer, dans le domaine de ses compétences :

- les correspondances usuelles
- les pièces comptables et autres relevant du budget de l'État
- les contrats et bons de commande d'un montant inférieur à 150,00 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CANNET, délégation de signature est conférée à :

- Mme Anne MOREL pour ce qui concerne la communication interministérielle.

. Bureau des sécurités :

M. Jean-François QUIEN, chef du bureau des sécurités, à l'effet de signer, dans le domaine de ses compétences :

a) en matière de sécurité civile :

- les correspondances usuelles ;
- les pièces comptables et autres relevant du budget de l'État ;
- les contrats et bons de commande d'un montant inférieur à 500,00 €

b) en matière de sécurité publique et de police administrative :

- les correspondances usuelles.

c) en matière de manifestations sportives motorisées :

- les correspondances et procès verbaux de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière chargée de donner un avis sur les demandes d'autorisation d'épreuves ou de compétitions sportives et sur les homologations des terrains, sur lesquels se dérouleront les compétitions, essais ou entraînements ;
- les récépissés des manifestations sportives motorisées soumises à déclaration.

Article 3 :

Lors des permanences que Mme Agnès BONJEAN est amenée à assurer périodiquement au niveau départemental, délégation de signature lui est accordée à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, à l'exception :

- des décisions de déférer au juge administratif les actes des autorités décentralisées ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit.

Article 4 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, la directrice des services du cabinet, les chefs de service et de bureau et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié individuellement et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le - **6 OCT. 2017**

Le Préfet,



Joël MATHURIN

WOS 130 0 -

Préfecture de la Nièvre

58-2017-10-06-004

NEMO JM7

Arrêté de délégation signature Outil NEMO



PRÉFET DE LA NIÈVRE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTÉRIEL

Pôle Animation Interministérielle
Affaire suivie par L. GAUTHIER
Tél. : 03 86 60 72 23
Mél : gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr
NEMO – JM-7

ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO sur les BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-307-333-754-843 et CAS 724.

Le Préfet de la Nièvre

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 janvier 2016 portant nomination de **Mme Mireille HIGINNEN** en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de **M. Joël MATHURIN**, en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU le décret du 21 avril 2017 portant nomination de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 30 juin 2017 portant nomination de **M. Michel ROBQUIN**, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2017 portant modification de l'organigramme de la préfecture

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de bureau, chargés de mission, chefs de section et agents de la préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la Nièvre ;

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau ci-après pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO au titre des BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-307-333-754-843 et CAS 724.

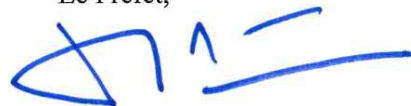
Article 2

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

Article 3

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié individuellement et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Nevers, le - 6 OCT. 2017
Le Préfet,



Joël MATHURIN

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoin (EB) et constatation des services faits (SF)
Centres Prescripteurs Résidences			
Résidence du Préfet Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Joël MATHURIN, Préfet		Saisie des EB et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY ou Mme Christine BAPTISTA
Résidence du Secrétaire Général Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		Saisie des EB et constatation des SF par Mme Brigitte BRAUNER
Résidence de la Directrice de Cabinet Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence <à 5 000 €)	Mme Agnès BONJEAN, directrice des services du cabinet		Saisie des EB et constatation des SF par M. Olivier GAUDRY
Résidence de la sous-préfecture de Château-Chinon Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme. Mireille HIGINNEN, sous-préfète de Château-Chinon		Saisie des EB et constatation des SF par Mme Evelynne GAUTHRON
Résidence de la sous-préfecture de Clamecy Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Michel ROBQUIN, sous-préfet par intérim		Saisie des EB et constatation des SF par Mme Christine MAQUET
Résidence de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire		Saisie des EB et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoin (EB) et constatation des services faits (SF)
Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM)			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		Saisie des EB et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY,
Décisions de dépenses < à 500 €	Mme Anne-Marie AUBERT, chef du BRHM		Mmes Christine BAPTISTA, Christine BOUCHOUX ou Catherine CARVALHO
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Christine BOUCHOUX, adjointe Mme Martine TORRES, adjointe		
Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		Saisie des EB et constatation des SF par M. Philippe DUFOUR
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Pascal DECLAS, chef du SIDSIC	M. Philippe DUFOUR, adjoint	
Direction du pilotage interministériel			
Pôle animation interministérielle			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		Saisie des EB et constatation des SF par M. Marc BELLEROSE
Décisions de dépenses < à 1 500 €	Mme Brigitte LEROY, directrice		
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Marc BELLEROSE, chef de pôle		
Pôle égalité des territoires et des chances			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		Saisie des EB et constatation des SF par Mmes Dominique LECLAIRE et Martine LAPLACE,
Décisions de dépenses < à 1 500 €	Mme Brigitte LEROY, directrice DIPIM		M. Patrick DOUBLOT ou M. Abdellah SGHIR
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Chantal GUILLIEN, chef de pôle		

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoins (EB) et constatation des services faits (SF)
Services du Cabinet			
Bureau de la communication et de la représentation de l'Etat			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		
Décisions de dépenses < à 5 000 €	Mme Agnès BONJEAN, directrice des services du Cabinet		Saisie des EB et constatation des SF par Mme Jocelyne GANTOIS
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Stéphanie CANNET, chef du bureau de la communication et de la représentation		
Garage			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		
Décisions de dépenses < à 5 000 €	Mme Agnès BONJEAN, directrice des services du Cabinet		Saisie des EB et constatation des SF par M. Luc GIANESELLI
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Luc GIANESELLI, chef du garage		
Bureau des sécurités			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		
Décisions de dépenses < à 5 000 €	Mme Agnès BONJEAN, directrice des services du Cabinet		
Décisions de dépenses < à 500 €	M. Jean-François QUIEN, chef du bureau des sécurités		

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoins (EB) et constatations des services faits (SF)
Direction de la réglementation et des collectivités locales (DRCL)			
Bureau des élections, des associations et des activités réglementées			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	M. Alain CREUZET, chef du bureau des élections, des associations et des activités réglementées par intérim Mme Marie-Madeleine Paray, adjointe	Saisie des EB et constatation des SF par M. Alain CREUZET ou Mme Marie-Madeleine Paray
Centre d'expertise et de ressources des titres CNI-passeports (CERT)			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL		Saisie des EB par Mmes Laurence DUFOUR ou Annick DESCHAMPS
Bureau de l'immigration et de l'intégration			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	Mme Anne-Françoise TISSIER, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration Mme Annie BONNEFOY, adjointe Mme Nathalie MENEUT	Saisie des EB et constatation des SF par Mme Annie BONNEFOY Mme Nathalie MENEUT
Bureau de la circulation			
Toutes décisions de dépenses	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	Mme Bernadette COSTE, chef du bureau de la circulation Mme Nadine LAROSE, adjointe Mme Anne-Laure BAUJARD, adjointe	Saisie des EB et constatation des SF par Mme Nadine LAROSE ou Mme Anne-Laure BAUJARD
Bureau des collectivités locales			
Dotations et avances aux collectivités	M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général		Saisie des EB en masse (injection des fichiers plats via NEMO) et constatation des SF par Mmes Nicole GRAILLOT ou Sylvie PICARD

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoins (EB) et constatations des services faits (SF)
Services administratifs de la sous-préfecture de Château-Chinon			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	Mme Mireille HIGINNEN, sous-préfète		
Pièces de liquidation des dépenses			Saisie des EB et constatation des SF par Mme Evelyne GAUTHRON
Services administratifs de la sous-préfecture de Clamecy			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Michel ROBQUIN, sous-préfet par intérim		
Pièces de liquidation des dépenses		Mme Mariam HAMIDA, secrétaire général	Saisie des EB et constatation des SF par Mme Christine MAQUET
Services administratifs de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Michel ROBQUIN, sous-préfet		
Pièces de liquidation des dépenses		M. Emmanuel COLAS, secrétaire général	Saisie des EB et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET

